

# DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (D.I.C.R.I.M.) SCIENTRIER

### La prévention, notre priorité

L'information et la sensibilisation des citoyens face aux risques majeurs sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace.

Vous avez entre les mains, le nouveau DICRIM dont le contenu a été actualisé. Il a pour vocation de vous informer sur des risques majeurs naturels ou technologiques existants commune de sur la Scientrier et des mesures de prévention, protection et de sauvegarde de ses habitants.

Face à ces risques, les mesures de sécurité, de prévention ne seront utiles que si vous prenez le temps de lire, connaitre et appliquer les consignes de sécurité.

Il est de notre devoir d'élu de les porter à votre connaissance à travers ce document mais aussi sur notre site internet : scientrier.fr

En de telles circonstances, vigilance et entraide sont nécessaires et salvatrices.

### Le maire de Scientrier



### LES RISQUES MAJEURS AUXQUELS NOTRE COMMUNE EST EXPOSÉE:



**Inondation** 



Feux de forets



Séisme



Transport de matières dangereuses



**Pandémie** 



Canicule



**Attentat** 

### LES ARRÊTÉS PORTANT RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE (CatNat)

- 1 arrêté CatNat Inondation (18/01/2024)
- 1 arrêté CatNat Séisme (01/10/1996)





# LE DISPOSITIF DE SAUVEGARDE



# LES MOYENS D'ALERTE SUR MA COMMUNE

Pour diffuser une alerte à la population, la municipalité dispose des moyens suivants:









Appels téléphoniques

Porte à porte Site internet de la commune

Réseaux sociaux



# OÙ SE RÉFUGIER EN CAS D'ÉVACUATION ?

En cas d'évacuation, la municipalité vous invite à vous rendre dans l'un des centres d'accueil suivants:



### Salle polyvalente

62 rue des écoles 74930 SCIENTRIER



# LES NUMÉROS & LIENS UTILES



N° Mairie: 04 50 25 51 11



Communauté de communes : 04 50 43 46 14



Pompiers : 18 ou 112 ou 114\*



Police / Gendarmerie : 17

Police municipale: 04 50 43 49 05



SM3A: 04 50 25 60 14

Site commune: www.scientrier.fr

Préfecture : www.haute-savoie.gouv.fr

( 🚓

Inforoute: www.inforoute74.fr

ന

Météo France : www.meteofrance.com

(v

Vigicrues: www.vigicrues.gouv.fr

France Bleu: 106.1 FM

\*: numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes



Dans tous les cas, respectez les consignes de sécurité diffusées par les autorités



# LE RISQUE

# **INONDATION**

L'inondation submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Lorsque celle-ci est densément urbanisée, l'impact de ces débordements sur les personnes, les biens, équipements ou les activités économiques peut être très dommageable. Les mesures préventives, comme les comportements de mise en sécurité, permettent de réduire ces conséquences et d'améliorer la résilience des populations, du territoire et des activités économiques.





Les repères de crues ont pour vocation de sensibiliser la population au risque d'inondation et de favoriser la conscience du risque, en nous rappelant qu'une crue majeure peut se reproduire à l'avenir.

# LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### **AVANT**



Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture).



Disposez d'un poste de radio à piles (Radio France, France Info).

### **PENDANT**



Évitez tout déplacement inutile.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne téléphonez qu'en cas de besoin.



Sur demande des autorités, rejoignez un centre d'accueil.

### À L'ANNONCE DE LA MONTÉE DES EAUX :



Protégez-vous et votre habitation.



Mettez-vous en sécurité dans un abri en dur, montez dans les étages. Ne descendez pas dans les sous-sols.



### **VOUS CIRCULEZ AU MOMENT DE L'ALERTE:**



Ne circulez pas dans une zone inondée. Éloignez-vous des cours d'eau, berges et ponts.

### **APRÈS**



Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique. Assurez-vous que l'eau du robinet est potable.



Faites l'inventaire des dégâts.

Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.



Aérez et désinfectez les pièces.

### **A LES SECTEURS EXPOSÉS**

Bords de l'Arve, Route de l'Arve



Un incendie de forêt est un feu non maitrisé qui se propage sur une étendue boisée. D'origine naturelle ou accidentelle, il peut se produire toute l'année, mais la période estivale est la plus propice. La propagation de l'incendie est principalement déterminée par le type de végétation (les landes, le maquis et la garrigue sont les formations végétales les plus exposées), les conditions météo (vent fort, forte chaleur) et le relief.

### L'IMPORTANCE DU DÉBROUSSAILLEMENT

La prévention du risque incendie est la meilleure garantie de protection de votre habitation en cas de feu de forêt. Vous êtes ainsi amenés à respecter les obligations de débroussaillement (au minimum 50 mètres autour de votre habitation\*) et de maintenir en permanence débroussaillé votre périmètre de sécurité (article L 322-3 du Code forestier).

Le débroussaillement vise à créer une discontinuité du couvert végétal pour ralentir voire stopper la progression du feu.

\* La zone de débroussaillement est modulable en fonction du milieu environnant. Pour plus d'information, contacter la DDTM.



# LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### **AVANT**



Débroussaillez autour des habitations et le long des voies d'accès pour garantir la plus grande sécurité de votre habitation. N'accolez pas à la maison des réserves de combustibles.



Prévoyez les moyens de lutte (points d'eau, motopompe pour piscine...).



Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture).

### **PENDANT**

### **SURPRIS PAR UN DEPART DE FEU:**



Informez les sapeurspompiers le plus vite et le plus précisément possible (18 et 112).



Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation; arrosez les abords.



Fermez les volets, portes et fenêtres ; calfeutrez-les avec des linges mouillés.



Fermez les vannes de gaz et produits inflammables.



Ne vous approchez pas d'un feu de forêt; ne sortez pas sans ordre des autorités. Dans la nature, éloignez-vous dos au vent en vous dirigeant sur les côtés du front de feu.

Évitez d'utiliser votre véhicule.



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont en sécurité



Écoutez la radio (France Info, France Bleu).

### **APRÈS**



Faites l'inventaire des dégâts.

Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.



Aérez les pièces.

### **A** LES SECTEURS EXPOSÉS

Bois de Crédoz, Bois de Plagne, Bois le long de l'Arve

# LE RISQUE ATTENTAT

Le risque attentat survient lorsqu'une personne seule ou un groupe de personnes commet un ensemble d'actes de violence, par le biais d'attaques physiques, ou par la diffusion de produits toxiques ou contaminants.

La réalisation de ce risque impacte l'intégrité physique des personnes et des biens



Le Plan Vigipirate se décline en trois niveaux en fonction de la situation dans un objectif de sécurisation du pays.



Vigilance permanente face à une menace élevée mais diffuse

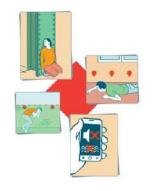


Protection renforcée face à un niveau de menace élevé



Protection renforcée face à une menace imminente ou à la suite immédiate d'un attentat

# LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



A la suite des attentats du 13 novembre 2015, le Gouvernement a lancé une campagne de sensibilisation pour mieux préparer et protéger les citoyens face à la menace terroriste qui s'articule autour du triptyque : s'échapper, se cacher, alerter.

# RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER









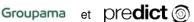
### VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
   Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
  - Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
    Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur internet et les réseaux sociaux
    Sur les réseaux sociaux, sulvez les comptes @Place\_Beauvau et @gouvernementfr

### Quelques guides de bonnes pratiques :

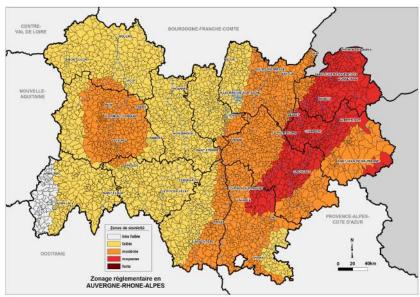
- https://www.gouvernement.fr/risques/le-citoyen-au-centre-du-nouveau-dispositif-vigipirate-contre-le-terrorisme
- https://www.sgdsn.gouv.fr/files/files/Publications/guide-pratique-amfsgdsn-mai-2016.pdf







# LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ





Abritez-vous loin des fenêtres.



Après la secousse, coupez les réseaux, ne fumez pas.



À l'extérieur, éloignezvous des constructions, lignes électriques.



Dès que vous le pouvez, rejoignez un point de rassemblement.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



# LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



## **Confinez-vous**

rapidement dans le bâtiment le plus proche.



Ne fumez pas. Évitez les gestes pouvant provoquer uneflammeouuneétincelle.

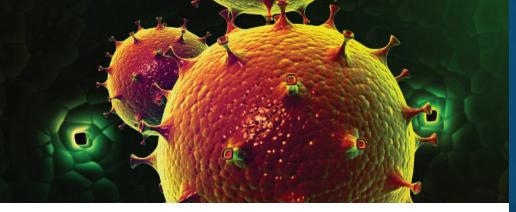
### **▲ LES SECTEURS EXPOSÉS**

RD903, RD19, A410 et A40



# TRANSPORT DE **MARCHANDISES DANGEREUSES**

un transport de marchandises dangereuses par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisations (gazoduc, oléoduc,



# LE RISQUE PANDÉMIE

# LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Respectez les mesures d'hygiène recommandées (lavage régulier des mains, port du masque dans les lieux publics, distanciation physique etc.).



**Évitez les contacts** avec les personnes malades et/ou les animaux infectés. Si vous êtes/ou avez été en contact avec une personne malade, isolez-vous et faîtes vous tester.



Faites-vous vacciner contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée.



En cas de symptômes caractéristiques de la maladie, appelez votre médecin traitant ou le 15.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

Le risque pandémie désigne la propagation soudaine et rapide d'une maladie pouvant se répandre à grande échelle en contaminant l'homme.

Il peut avoir des conséquences graves sur la population, pouvant toucher des millions de personnes quand celles-ci ne sont pas immunisées ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades (exemple du COVID 19).



# LES CONSIGNES DE SECURITÉ



Hydratez-vous en buvant de l'eau régulièrement (ne consommez pas d'alcool).



Restez à votre domicile dans les pièces les plus fraîches. Fermez les volets le jour.



Évitez les efforts physiques et les sorties aux heures les plus chaudes.



Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage. En mairie, une salle climatisée est à disposition des personnes vulnérables.



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.

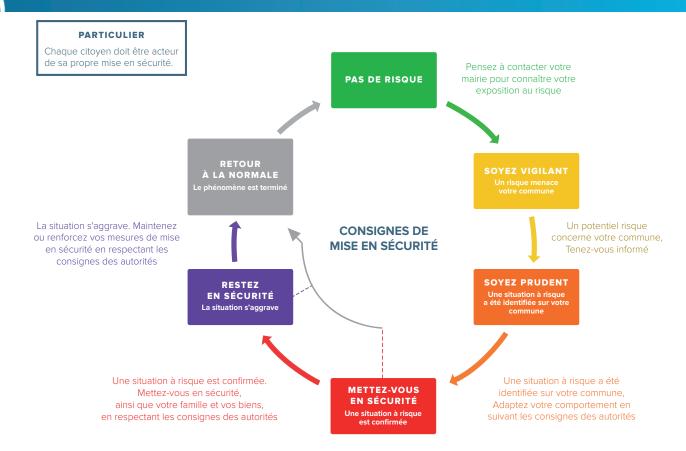
DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



Le risque canicule survient lorsque les températures journalières (diurnes **nocturnes**) atteignent, durant plusieurs jours, des valeurs nettement supérieures aux normales saisonnières du département concerné. Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes dangereux : sécheresse et appauvrissement de la ressource en eau, augmentation du risque d'incendie, pollution atmosphérique, etc.

Ces périodes de canicule des ont conséquences graves pour les personnes fragilisées (coup de chaleur, déshydratation, troubles respiratoires,...) pour les biens et la vie quotidienne (fissuration des façades des habitations, pollution des zones urbanisées...).

# LES NIVEAUX DE SÉCURITÉ PREDICT





### J'AGIS POUR MA SECURITE















### LE PLAN INDIVIDUEL **DE MISE EN SURETE**

Le PIMS vous propose une méthode simple, accessible à tous en quelques minutes seulement, en renseignant un document synthétique :

### Document téléchargeable

https://mobile.interieur.gouv.fr/content/download/136519/1080657/file/PIMS-def-net-2.pdf



## LES DEMARCHES D'INDEMNISATION



Contactez votre assurance

Prenez des photos de votre sinistre Ne jetez rien jusqu'à l'expertise

**Déclarez le sinistre** (en recommandé, dans les 10 jours suivant le classement CATNAT)